

Resiliation telephone modile

Par nanardS, le 18/09/2011 à 13:12

Bonjour,

Mon fils étant incarcéré, j'ai écrit à la société qui gére son abonement téléphonique pour leur demander la résiliation de l'abonnement pour motif légitime avant la fin du contrat en ourt. J'ai envoyé en copie le justificatif d'incarcération donc il ne peut plus se servir de son téléphone ni le payer vu son nouveau lieu de villégiature.

La société me répond, malgré leur conseil par téléphone de leur envoye le justifucatif pour cette résiliation, quece n'est pas un ecause légitime??? merci de vos réponse

à Bientôt

Par mimi493, le 18/09/2011 à 13:32

De toute façon, votre résiliation n'est pas valide : vous n'avez pas le droit de résilier pour un tiers, c'est au titulaire de l'abonnement de faire la résiliation, en LRAR, pour motif légitime.

Par **nanardS**, le **19/09/2011** à **08:54**

Bonjour,

je voulais savoir car il doit le faire, mais l'incarcération et l'impossibilité de d'honorer ses factures sont-ils des motifs légitimes, car il me donne ses courriers que je fais suivre . Merci d'avance